

La CGT signe contre les peines planchers.

La CGT rejoint l'appel des professionnels de l'enfance des magistrats des pédopsychiatres, des éducateurs des enseignants des spécialistes de la jeunesse, sur le projet de loi « de considérer les adolescents comme des adultes ».

Au côté d'autres organisations, la CGT a combattu et continu de dénoncer la Loi « Prévention de la Délinquance » dite Loi « Sarkozy » qui porte la visée d'une société sécuritaire, de délation et de culpabilisation.

Le gouvernement Fillon entend poursuivre dans cette voie et légiférer sur les récidives des délits et les peines planchers en abaissant de 18 à 16 ans l'âge de la majorité pénale.

Les préoccupations de l'ordre public prennent le pas sur les politiques de la famille, de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la formation.

Nous rejetons cette perspective d'une jeunesse stigmatisée. Nous refusons la discrimination des catégories sociales les plus fragilisées.

L'univers carcéral comme unique réponse à la mal vie, aux difficultés de formation, d'orientation, d'insertion, d'accès à l'emploi est indigne d'un pays civilisé et démocratique.

Une société qui n'est pas capable d'offrir un avenir à sa jeunesse est une société condamnée.

L'insécurité sociale mine la confiance dans l'avenir, la perspective de construire sa vie, de fonder une famille, de s'émanciper et s'épanouir dans et par le travail.

L'aggravation des inégalités, des précarités, de l'intolérance est d'abord la conséquence des choix économiques et sociaux mise en œuvre depuis tant d'années qui se détournent de la réponse aux besoins sociaux.

D'autres solutions existent qui anticipent, accompagnent, réparent sans exclure et offrent un avenir.

La CGT a décidé de s'associer à ce texte, de le signer et de le promouvoir auprès des salariés.

Nous agissons pour le progrès et la justice sociale, pour une société solidaire, d'égal accès aux droits où chacune et chacun, puisse trouver sa place.

Nous proposons la mise en place d'un service public de l'emploi qui porte la cohérence et le lien entre formation, orientation, insertion et sécurisation des parcours professionnels. Il est primordial de consacrer les moyens budgétaires correspondants aux mesures préventives dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

La CGT appelle le plus grand nombre à signer la pétition contre ce projet de loi.

Pour signer la pétition, l'adresse de la page web est la suivante :

<http://www.appel-adolescents.org>

LES ADOLESCENTS NE SONT PAS DES ADULTES

L'adolescence est l'âge de tous les possibles. C'est aussi l'âge de tous les défis, des prises de risques, de l'entraînement réciproque. Le nombre des suicides, d'accidents de voiture, de violences subies, et la surconsommation d'alcool ou de drogues sont les signes de la fragilité de cet âge. Une petite minorité s'engage dans la délinquance. Adolescents victimes, et adolescents délinquants sont les deux faces d'une adolescence en danger.

Les adolescents délinquants, seuls, sont au coeur d'un débat politique. Devons nous traiter ces adolescents comme des adultes et vouloir les envoyer, plus nombreux encore, en prison ?

Ce sera l'effet du projet de loi présenté par le gouvernement, qui entend abaisser l'âge de la majorité pénale de 18 ans à 16 ans, et durcir les peines de prison, en cas de récidive.

En l'état du texte, par exemple, des dégradations commises, à plusieurs, commises après deux vols de vélomoteur, pourront conduire un adolescent de 16 ans deux ans en prison, peine minimum. Il en résultera une augmentation importante du nombre d'adolescents détenus.

Aujourd'hui, en France, 15 millions de jeunes poursuivent des études au delà de 20 ans, vivent en couple à 25 ans, ont un premier enfant à 30 ans. La prolongation des études et aussi l'accès difficile à un premier emploi, retardent, pour tous les jeunes, l'entrée dans la vie adulte.

Sur ces 15 millions de jeunes, 15 000 d'entre eux âgés de 16 et 17 ans, interpellés plusieurs fois dans l'année, sont, pour beaucoup, des adolescents déscolarisés depuis l'âge de 14 ans, sans qualification; ils ne parviennent pas à accéder à un premier emploi. Se percevant comme inutiles, humiliés par les échecs répétés, ils « traînent », provoquent, commettent ensemble la plupart de leurs infractions.

Ce sont ces adolescents qui, seuls, seraient traités comme des adultes ? Ce sont ces adolescents pour lesquels la France abandonnerait tout effort d'éducation ?

Quatre mille d'entre eux ont été en prison en 2006. Faire de l'enfermement la seule réponse « automatique » à la délinquance des mineurs est une impasse; dangereuse pour les adolescents, à cet âge de la vie, et inefficace pour la société quand nous connaissons l'importance de la récidive à la sortie de prison.

D'autres sanctions existent, qui réparent sans exclure, et permettent un nouveau départ. Nous devons aussi oser nous engager dans la réussite des programmes éducatifs, des internats éducatifs qui structurent ces adolescents, des classes relais, des centres de jour, des maisons des adolescents, qui leur redonnent un projet. Leur efficacité est démontrée. Elle serait encore plus forte si elle était appuyée par des budgets à la hauteur de ces enjeux.

A l'heure de l'ouverture politique et de la modernisation proclamée, nous demandons un moratoire sur le texte en projet, l'ouverture d'un « Grenelle de l'adolescence » pour mener un débat serein sur la délinquance des adolescents, une évaluation des politiques publiques et des réformes législatives successives afin de dégager un consensus sur l'insertion de tous les jeunes.

Conscients de notre responsabilité d'adulte, nous souhaitons que l'adolescence fasse l'objet d'une politique de la jeunesse audacieuse, à la mesure des espoirs et des fragilités dont est porteuse cette période de la vie.